

Agrément et emploi des assistants maternels et familiaux par les collectivités publiques

OBJECTIFS

- Connaître les normes en vigueur
- Pouvoir mettre en œuvre concrètement ces normes
- Savoir gérer les situations nouvelles
- Être à même de motiver utilement les décisions
- Assurer la sécurité juridique des décisions

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques et méthodologiques du formateur
- Analyse des dispositions législatives et réglementaires
- Exemples jurisprudentiels

PUBLIC

Ensemble des personnels chargés de l'agrément, du recrutement et de l'emploi des assistants maternels et des assistants familiaux par les collectivités publiques

DATES :

14-15-16 JUIN 2010

22-23-24 NOVEMBRE 2010

DURÉE : 3 JOURS

TARIF : 1 320 euros HT

PROGRAMME

Le dépôt de la demande d'agrément

- La constitution du dossier d'agrément
- L'instruction de la demande d'agrément

Les critères de l'agrément

- Les critères tenant à la personne
- Les critères tenant aux conditions matérielles

La décision du président du conseil général

- Les décisions d'agrément (délai, contenu)
- Les décisions de refus d'agrément (procédure, motivation)

L'exercice de l'agrément

- Le nombre d'enfants accueillis
- Changement de département

La modification, la suspension et le retrait de l'agrément

- Les conditions de fond
- Les conditions procédurales
- Les conséquences

Le recrutement

- Les conditions de recrutement
- Le contrat
- La période d'essai

Le contrat d'accueil

- Le contenu
- Les effets

Le déroulement de la carrière

- Les règles de rémunération
- Les congés

L'accompagnement professionnel

- Le suivi des pratiques
- Le contrôle

Le pouvoir disciplinaire

- Les règles de procédure
- La faute disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires

La fin du contrat

- Les causes
- Les modalités